



ORANGE, le 27 Juillet 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE PIERRE SEMARD

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de repose de câble du réseau BT en aérien, **Rue Pierre SEMARD au droit du n° 3bis**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention et la circulation pourra être momentanément perturbée, pour les besoins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 jour (2 H. d'intervention) – sous l'entière responsabilité de la Société ENEDIS de CARPENTRAS.



ORANGE, le 27 Juillet 2017

**Communiqué de Presse**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DU COMMANDANT GOUMIN –  
RUE DES VEYRIERES -**

**D. A. C.  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

---

- Pendant toute la durée des travaux de carottages, **Rue du Commandant Goumin et Rue des Veyrières**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 semaine, sous l'entière responsabilité de la Société SOCOTEC Pole HSE Méditerranée de VITROLLES (13).



ORANGE, le 28 Juillet 2017

**Communiqué de Presse**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DE CHATEAUNEUF -**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de remplacement d'une plaque Telecom bruyante, **Rue de Châteauneuf au droit du n° 393**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines (1 jour d'intervention) – sous l'entière responsabilité de la Société AFFACOM de DONZERE (26).



ORANGE, le 28 Juillet 2017

**Communiqué de Presse**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**CONTRE-ALLEE NORD –  
COURS POURTOULES**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réparation d'une conduite, **Contre-Allée Nord Cours Pourtoules**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite pour les besoins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 nuits (travaux de 20 H. à 7 H) – sous l'entière responsabilité de la Société AFFACOM de DONZERE (26).



ORANGE, le 31 Juillet 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES

ROUTE DE CAMARET/AV. Jean-Henri FABRE -

**D. A. C.**  
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

~~- Pendant toute la durée de sa prestation d'entretien des postes de relevage du réseau pluvial,~~  
**Route de Camaret/Avenue Jean-Henri Fabre, sous le Pont SNCF**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 jour (de 8 H 30 à 17 H), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise MICHELIER de CAROMB.



ORANGE, le 31 Juillet 2017

Communiqué de Presse

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES

RUE DE CHATEAUNEUF –  
PONT DU TERRIER –

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée de sa prestation d'entretien des postes de relevage du réseau pluvial,  
. **Rue de Châteauneuf**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite pour les besoins de l'intervention, dans le tronçon compris entre l'Avenue Maréchal Foch et la Rue Alexandre Blanc.
- . **Pont du Terrier**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite.

Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation, seront mises en place par les soins de l'entrepreneur.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 3 jours (un jour d'intervention de 8 H 30 à 17 H), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise MICHELIER de CAROMB.



ORANGE, le 31 Juillet 2017

**Communiqué de Presse**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DES VEYRIERES –  
PARKING ARC DE TRIOMPHE –**

**D. A. C.  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée de sa prestation d'entretien des postes de relevage du réseau pluvial, **Rue des Veyrières et Parking de l'Arc de Triomphe**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes, pourra être interdit, selon les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 7 Août 2017 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 3 jours (un jour d'intervention de 8 H 30 à 17 H), sous l'entière responsabilité de l'Entreprise MICHELIER de CAROMB.